



Divorce : avant ou après la vente d'un bien immobilier

Par **kriss73**, le **28/01/2008** à **17:06**

Bonjour,

Je me suis séparée physiquement de mon mari depuis 1 mois et ai déposé une main courante pour être en toute légalité.

Nous avons un bien en commun (une maison) que nous venons d'acheter ensemble mais dans laquelle nous ne vivons pas.

Est-il plus judicieux de revendre la maison avant une procédure de divorce ou bien pouvons-nous entamer la procédure de divorce (j'espère par consentement mutuel) en même temps que la vente de la maison?

Nous nous sommes mariés sous le régime des biens en communauté.

Merci d'avance de vos conseils.